

À une séance régulière des membres du conseil de la Ville de Rouyn-Noranda tenue à la salle du conseil de l'hôtel de ville, situé au 100 de la rue Taschereau Est, le lundi 17 octobre 2016 à 20 h, conformément à la *Loi sur les cités et villes*, à laquelle sont présents les conseillères et les conseillers :

Madame Sylvie Turgeon,	district N° 2 - Rouyn-Noranda-Ouest
Monsieur André Philippon,	district N° 3 - Rouyn-Sud
Monsieur Marc Provencher,	district N° 4 - Centre-Ville
Monsieur Robert B. Brière,	district N° 5 - Noranda
Monsieur Philippe Marquis,	district N° 6 - Ste-Bernadette
Monsieur Luc Lacroix,	district N° 7 - Granada/Bellecombe
Monsieur François Cotnoir,	district N° 8 - Sud-Est
Monsieur André Tessier,	district N° 9 - Évain
Monsieur Marcel Maheux,	district N° 10 - Kekeko
Monsieur Jean-Claude Chouinard,	district N° 11 - Cadillac
Madame Diane Dallaire,	district N° 12 - Nord

Est absent :

Monsieur Mario Provencher, maire

formant quorum du conseil municipal de la Ville de Rouyn-Noranda sous la présidence de M. Marc Bibeau, maire suppléant.

Sont également présents : Mme Huguette Lemay, directrice générale, et M. Daniel Samson, greffier.

RÉSOLUTION N° 2016-844

Rés. N° 2016-844 : Il est proposé par le conseiller Marc Provencher appuyé par la conseillère Diane Dallaire et unanimement résolu que la Ville de Rouyn-Noranda mette fin aux procédures entreprises auprès de la **Régie de l'énergie du Québec** à l'encontre d'Hydro-Québec relativement à l'implantation d'une ligne électrique le long de l'avenue Québec (dossier : R-3895-2014).

ADOPTÉE

Ce 24^e jour du mois d'octobre 2016

Le greffier,



Daniel Samson